

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 002/11/2014

EXERCICE 2014

Tarification des Services Périscolaires
pour l'exercice 2015 (à compter du 01/01/2015)

Membres en exercice :	28
Présents :	16
Suf. Exprimés :	19
Votes pour :	19
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil quatorze, le vingt novembre, à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, en la salle des délibérations de la Mairie de St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Date de convocation : 12 novembre 2014

Etaient présents :

Mmes DLUS et PETIT de Chârost - Mme PAZOS-MONVOISIN et Mme PIROT de Civray - M. FAINEANT de Corquoy - M. PRIEUX et Mme RAMOS de Lunery - Mme GIORDANO de Plou - M. MATHET de St Ambroix - Mme MIGNARD et Mme SANTOSUOSSO de St Caprais - M. TABARD de St Florent/Cher - M. DUPARQUET de Sainte Lunaise - M. MONTCHARMONT et Mme TORNAY de Saugy - Mme LOZACH-SIRET de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mme HEZELOT de Primelles - Mme BOUCHER de St Florent/Cher - Mme GAILLARD de Villeneuve/Cher.

Etaient absents :

M. BATAILLER de Corquoy - Mme FOSSE et M. MALIN de Lapan - Mme SENUT de Plou - Mme AOUJAR et M. FOUGERON de Poisieux - Mme TERRADE de Primelles - M. LALOEUF de St Ambroix - Mme JOCHYMS de Ste Lunaise.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme HEZELOT à M. MONTCHARMONT - Mme BOUCHER à M. TABARD - Mme GAILLARD à Mme LOZACH-SIRET.

Après avoir étudié le Rapport d'Activité de la Régie Directe pour l'année scolaire 2013/2014, établi par sa Présidente,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- approuve à l'unanimité des membres présents le rapport ainsi que les résultats chiffrés.
- sur la base du coûtant réel, fixe comme suit, le tarif des services qui sera appliqué pour l'exercice 2015 (effet à compter du 01/01/2015) :
 - o facturation binôme = temps de service+distance parcourue
 - o ou « forfait cantonal » pour les activités d'éducation

Services à la demande et Services Périscolaires St Florent intra-muros :

Coût de l'heure (CH)	24,60 €
Coût du kilomètre (CK)	1,25 €
« Forfait Cantonal » pour C ^{ne} adhérente au SIRS19(1,36h+35km)	77,21 €
« Forfait Cantonal » pour C ^{ne} /D ^{deur} hors Périmètre SIRS19(1,36h+35km)	81,84 €
Majoration sur CH et CK pour C ^{ne} /D ^{deur} hors Périmètre SIRS19	+6 %
Indemnité de Panier (pour journée continue)	15,25 €

- charge sa Présidente de préparer et signer tous les documents nécessaires avec les Collectivités ou Etablissements Publics souhaitant le concours du Syndicat.

Saint Florent/Cher, le 21 Novembre 2014

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,